

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
vendredi 23 novembre 2018**

**COMPTE RENDU**

---

*L'an deux mille dix-huit le vendredi vingt-trois novembre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 16 novembre 2018 en séance publique par le Président, s'est réuni à l'espace culturel du Crouzy à Boisseuil, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.*

*Jean-Louis NOUHAUD, Secrétaire, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

**Etaient présents :**

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Marie LAPLACE, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, Monsieur Béramdane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, Mme Catherine BEAUBATIE, Mme Sandrine PICAT, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

**Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN  
M. Guillaume GUERIN donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE  
Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoirs à Mme Sylvie BILLAT  
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY  
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD  
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE  
Mme Sylvie ROZETTE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD  
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE  
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL  
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT  
M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC  
Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER  
M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à M. Jean-Paul DURET

**Absents :**

M. Vincent GERARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

Décision Modificative n° 2 - Budget principal

Cette décision modificative n°2 permet, en fonctionnement, d'enregistrer des recettes complémentaires et de prévoir des crédits en dépense pour la régularisation du versement des Attributions de Compensation suite à l'arrêté préfectoral du 5 novembre dernier fixant les incidences financières des transferts de charges de 2017.

En investissement, il s'agit de modifier les échéanciers de certaines opérations votées en AP/CP avec augmentation et/ou diminution des crédits de paiement 2018 et de réaliser des ajustements par virements de crédits entre chapitres.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 862 968 € en dépenses et en recettes.

|                | DEPENSES     |               | RECETTES     |               |
|----------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|                | Réelles      | Ordre         | Réelles      | Ordre         |
| FONCTIONNEMENT | 3 327 000,00 | -2 394 595,00 | 928 315,00   | 4 090,00      |
|                | 932 405,00   |               | 932 405,00   |               |
| INVESTISSEMENT | -73 527,00   | 4 090,00      | 2 325 158,00 | -2 394 595,00 |
|                | -69 437,00   |               | -69 437,00   |               |
| TOTAL          | 3 253 473,00 | -2 390 505,00 | 3 253 473,00 | -2 390 505,00 |
|                | 862 968,00   |               | 862 968,00   |               |

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Décision Modificative n° 2 - Transports urbains

---

Cette décision modificative n°2 permet de procéder à des ajustements budgétaires et s'équilibre à hauteur de – 306 400 € en dépenses et en recettes.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 2 du budget annexe « Transports urbains ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Décision Modificative n° 2 - Assainissement

---

Cette décision modificative n°2 permet de procéder à des ajustements budgétaires et s'équilibre à hauteur de 66 400 €.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n° 2 du budget annexe « Assainissement ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Décision Modificative n° 2 - Centre de recyclage

---

Cette décision modificative n°2 permet d'effectuer des ajustements budgétaires et s'équilibre à hauteur de 700 €.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget annexe « Centre de recyclage ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Budget principal - Ajustements d'Autorisations de Programmes  
Crédits de paiement (AP / CP)

---

Cette délibération permet de modifier les échéanciers des opérations suivantes :

- Opération « Aides pour orienter la production de logements sociaux » :  
Reprise du Reste à Financer de 2017 à hauteur de 670 908 € sur le CP 2018.
- Opération « NPNRU – protocole de préfiguration » :  
Diminution du CP 2018 de 52 000 € transférés sur le CP 2019.
- Opération « Construction de la déchèterie rue Kennedy » :  
Diminution du CP 2019 de 100 000 € transférés sur le CP 2018.
- Opération « Restructuration d'ESTER Technopole » :  
Augmentation de l'AP de 619 905 € et diminution des CP 2018 et 2019 pour 3 729 305 € transférés sur les CP 2020 et 2021.

Le conseil communautaire décide de modifier les autorisations de programme et crédits de paiement et autorise le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2018.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et Autonom'Lab dans le cadre de la réalisation d'un évènement d'ampleur au titre de la French Tech

---

Dans le cadre de l'animation de la French Tech, Autonom'Lab a sollicité Limoges Métropole pour obtenir une contribution financière en vue de l'organisation d'un événement du 27 au 29 novembre, dans le cadre du projet UE ITHACA qui regroupe 9 régions partenaires issues d'un état membre de l'Union Européenne et vise à l'amélioration et au développement des écosystèmes de santé locaux en procédant à un échange de bonnes pratiques européennes dans le champ du vieillissement actif et en bonne santé.

Ainsi, le conseil communautaire décide d'accorder une subvention d'un montant de 10 900 € pour la réalisation de cet événement et autorise le Président à signer une convention de partenariat avec Autonom'Lab.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail de Boisseuil, Feytiat, Limoges, Couzeix et Le Vigen pour l'année 2019

---

Conformément aux dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », le conseil communautaire devra émettre un avis sur les demandes d'autorisation de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail au-delà de 5 dimanches en 2019 sollicitées par les communes de Boisseuil, Feytiat, Couzeix, Le Vigen et Limoges.

Ainsi, certains conseils municipaux ont pris des délibérations sur le principe d'une dérogation au repos dominical pour 2019. Sont concernés :

| Commune   | Date du conseil   | Avis favorable pour                                  |
|-----------|-------------------|--|
| Limoges   | 27 septembre 2018 | 5 dimanches de décembre                              |
| Feytiat   | 3 octobre 2018    | 24 novembre, 1 <sup>er</sup> , 15, 22 et 29 décembre |
| Boisseuil | 17 octobre 2018   | 1 <sup>er</sup> septembre, 8, 15, 22 et 29 décembre  |
| Le Vigen  | 15 novembre 2018  | 5 dimanches de décembre                              |

Le conseil municipal de Couzeix se prononcera prochainement sur l'autorisation de dérogation au repos dominical, concernant les cinq dimanches qu'il accordera en 2019.

Les Maires des communes de Boisseuil, Feytiat, Couzeix, le Vigen ont sollicité l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces deux dimanches complémentaires les 13 janvier et 30 juin 2019.

De même, le Maire de la commune de Limoges a sollicité l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces trois dimanches complémentaires : les 13 janvier, 30 juin et 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Compte-tenu des recommandations émises par la commission consultative réunie le 3 octobre dernier, le conseil communautaire donne un avis favorable à l'ouverture de deux dimanches complémentaires : le 13 janvier et le 30 juin 2019.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Création d'une voie nouvelle entre la Bastide et le Puy Ponchet avec franchissement de l'A20 -  
Approbation du bilan d'enquête publique

---

Dans le cadre du projet de liaison des quartiers de la Bastide et du Puy Ponchet prévu par la création d'une nouvelle voie dédiée aux transports en commun et aux modes de déplacement doux une concertation préalable s'est déroulée du 19 mars au 19 avril 2018. De plus, compte tenu des aménagements prévus, une enquête publique, a été initiée par Limoges Métropole qui s'est déroulée du 3 au 19 septembre 2018 inclus.

Mme Sylvie ROUSSERIC, commissaire enquêteur a émis, dans ses conclusions en date du 17 octobre 2018, un avis favorable à ce projet de création d'une voie nouvelle qui est assorti de quelques réserves et recommandations.

Le conseil communautaire prend acte du rapport favorable du commissaire enquêteur, décide de tenir compte autant que possible de ses recommandations et autorise en conséquence la réalisation du projet de création de cette voie nouvelle.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Convention cadre de partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la recherche et le développement en matière de détection de cavités souterraines avant travaux

---

Dans le cadre de ses compétences en matière de voirie et d'assainissement la communauté d'agglomération souhaite se doter d'un outil relatif à la détection de cavités préalablement à la réalisation de travaux sur l'ensemble de son territoire, en parallèle de la phase étude.

Ainsi le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention cadre d'une durée de 5 ans avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), établissement public national référent dans le domaine de la géologie portant sur la connaissance et la prévention des risques anthropiques, ainsi que des conventions subséquentes de « recherche et développement » mises en place ponctuellement dans ce cadre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-Cadre afférent aux travaux de terrassements généraux - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Dans le cadre de la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures routières, le marché de travaux de terrassement généraux en cours d'exécution arrivera à échéance en août 2019.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire pourrait être conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle s'élevant à 458 333,33 € HT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Expérimentation " LUCIOLE " - rue de Dion Bouton à Limoges - Candidature de la  
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole en tant que site - support de  
l'expérimentation

---

Le conseil communautaire autorise le Président à déposer la candidature de Limoges Métropole en tant que site support de l'expérimentation LUCIOLE.

Retenue par le Comité d'Innovation Routes et Rues (CIRR) pour être testée en situation réelle, cette solution d'éclairage dite « intelligente », proposée par le groupe EIFFAGE, permet une réduction de la pollution lumineuse et des coûts de fonctionnement des collectivités liés à l'éclairage public.

La rue de Dion Bouton, située au sein du Parc d'Activités Nord, à Limoges, pourrait constituer le site support de cette expérimentation.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Convention de Délégation de Service Public des transports urbains conclue avec la STCLM -  
Signature d'un avenant n° 8

---

Afin de prendre en compte les différentes évolutions du service public de transports en commun ayant des impacts techniques, commerciaux et financiers, le conseil communautaire autorise la conclusion d'un avenant n°8 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des transports urbains conclue avec la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM).

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-Cadre afférent à la fourniture et à l'installation de modules sanitaires en 2 lots -  
Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Afin d'améliorer les conditions de travail des conducteurs de bus de la STCLM et de s'adjoindre les services d'entreprises spécialisées, le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en Appel d'Offres Ouvert, en 2 lots, pour l'installation de modules sanitaires à certains arrêts de bus.

Chacun de ces marchés serait conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an :

- ✓ lot n° 1 : « modules sanitaires standard », pour une estimation annuelle de 120 000 € HT,
- ✓ lot n° 2 : « modules sanitaires grandes dimensions », pour une estimation annuelle de 170 000 € HT.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Convention avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Haute-Vienne relative à l'opération de sécurité routière "Laissez nous conduire"

---

Pour lutter contre la mortalité sur les routes due à la consommation d'alcool lors de la Fête de la St Sylvestre, Limoges Métropole prend part depuis 2013 à l'opération « Laissez nous conduire » qui permet la mise en place d'une navette gratuite durant la nuit de la Saint-Sylvestre de 2h50 à 8h sur les lignes de bus 21 et 22.

Afin de mener à bien cette opération, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de la Haute-Vienne (UMIH 87) octroie à Limoges Métropole une subvention de 300 €.

Afin d'acter ce partenariat, le conseil communautaire autorise le président à signer une convention avec l'UNIIH87, pour une durée d'un an renouvelable chaque année par tacite reconduction.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-cadre relatif à l'exécution de services de transports scolaires en 5 lots - Lancement  
procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Les marchés publics pour l'exécution de services de transport scolaire concernant les élèves domiciliés dans les communes de Bonnac la côte, Eyjeaux, Le Vigen, Peyrilhac, Rilhac-Rancon, Saint-Gence, Solignac, Verneuil sur Vienne et Veyrac arrivent à échéance à la fin de l'année scolaire 2018-2019.

Le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un accord cadre mono-attributaire, en 5 lots séparés.

Chaque lot, pourrait être conclu pour l'année scolaire 2019-2020, reconductible 3 fois par période annuelle.

Le montant total de ces marchés est estimé à 1 126 500 € HT pour l'année scolaire 2018-2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Avis sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets de la Nouvelle-Aquitaine

---

La Région Nouvelle-Aquitaine, désormais compétente pour établir son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), a lancé son élaboration lors de la séance plénière du 13 février 2017.

Les phases de concertation et de co-construction auprès des acteurs du territoire se sont déroulées de février 2017 à janvier 2018, le projet de plan et son rapport environnemental ont été finalisés et la commission consultative d'élaboration et de suivi a émis un avis favorable sur ce projet le 11 juillet 2018.

Aussi, le conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur ce projet de PRPGD.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-cadre relatif à la fourniture et livraison de composteurs, de leurs pièces détachées et de seaux de pré-collecte en 4 lots - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le marché public concernant la fourniture des composteurs expirant en août 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle procédure de consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'accords-cadres mono-attributaires, en 4 lots, d'une durée de 4 ans et pour un montant total estimé à 515 000 € HT sur la durée globale des accords-cadres.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-cadre relatif au transport et à la valorisation des végétaux compostables issus des déchèteries communautaires par co-compostage avec des effluents d'élevage - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le marché concernant la prestation de transport et valorisation des végétaux compostables issus des déchetteries par co-compostage avec des effluents d'élevage expirant le 29 juin 2019 le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle procédure de consultation en Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire d'une durée de 4 ans et pour un montant estimé à 360 000 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Accord-cadre relatif au programme pluriannuel de réhabilitation de réseaux d'assainissement visitables - commune de Limoges - Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

---

Le marché relatif « au programme pluriannuel de réhabilitation de réseaux d'assainissement visitables sur la commune de Limoges » arrivant à échéance en novembre 2019, le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en Appel d'Offres Ouvert.

Ce marché serait conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois un an et pour une estimation annuelle s'élevant à 500 000 € HT.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Restauration de la continuité écologique de la Vienne à Limoges - Déclaration d'Intérêt  
Général et organisation de l'enquête publique

---

La Ville de Limoges a confié à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, par convention de délégation, la maîtrise d'ouvrage de la mise en conformité des seuils du pont Saint-Martial et du pont de la Révolution.

Au préalable, le conseil communautaire approuve la réalisation d'une enquête publique et autorise le Président à déposer une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) auprès du Préfet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial de Limoges Métropole

---

Limoges Métropole a engagé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2017 et un premier travail de diagnostic a permis la réalisation d'un bilan des « énergie/gaz à effet de serre » permettant de disposer d'une connaissance fine de l'existant et d'identifier les principaux enjeux.

Le conseil communautaire prend acte de la synthèse du diagnostic énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et approuve la stratégie du PCAET dans l'ensemble de ses composantes : objectifs quantitatifs (réduction des consommations énergétiques, diminution des émissions de GES, augmentation de la production d'énergie renouvelable), orientations stratégiques et opérationnelles.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Plan d'actions 2018 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

---

Suite à l'appel à projets Fonds Social Européen (FSE) 2018, lancé par le Département de la Haute-Vienne, le conseil communautaire approuve le dépôt d'une nouvelle demande de financement.

Il s'agit de trois ateliers numériques s'adressant aux participants du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de leur permettre une utilisation optimale de l'espace numérique de Pôle Emploi.

Cette opération représente un coût total de 26 325,60 € pour lesquels Limoges Métropole sollicite 15 795,36 € de FSE.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Contrat de Ville - Participations financières de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole dans le cadre du 1er appel à projets de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

---

La lutte contre les discriminations est un axe transversal des nouveaux contrats de ville. Des Plans Territoriaux de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD), pilotés au niveau intercommunal, sont dorénavant proposés afin de formaliser une stratégie d'intervention partagée localement et de définir les modalités de mise en œuvre de ces orientations.

Le plan de l'agglomération de Limoges a été signé le 26 avril 2018 par 10 partenaires locaux et a nécessité, pour sa mise en œuvre, le lancement d'un appel à projets à destination du secteur associatif, du 25 mai au 18 juin 2018. 5 dossiers présentés dans ce cadre ont reçu un avis technique favorable.

Le conseil communautaire décide d'accorder une aide financière d'un montant total de 14 300 € pour la mise en œuvre de ces 5 actions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Installation, gestion entretien et remplacement de lignes de communications à Très Haut Débit en fibre optique dans le secteur de la station d'épuration de Limoges - Convention entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et Orange par l'intermédiaire de son mandataire SCOPELEC

---

Dans le cadre du déploiement sur le territoire de Limoges d'une solution très haut débit de type « Fiber To The Home » (fibre optique jusqu'au domicile), la société Orange, en charge de ces travaux, envisage de déployer prochainement le réseau fibre optique sur la zone de la station d'épuration de Limoges, afin de la rendre éligible.

Afin de définir les conditions d'exécution des travaux, ainsi que la gestion des infrastructures une fois la solution fibre déployée, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec Orange.

Cette convention n'est assortie d'aucune contrepartie financière de part et d'autre.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

approbation des modifications n°3, n°4, n°5 et n°6  
et la révision allégée n°12 du plu d'Aureil

Plusieurs procédures de modifications du PLU d'Aureil en vigueur ont fait l'objet de délibérations en conseil municipal de cette commune en date du 31 janvier 2017.

Ces procédures correspondent à :

- la modification n°3 du PLU qui vise à la suppression des emplacements réservés n°13 et 8 et à la modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU en vigueur dans le cadre de l'évolution du projet communal,
- la modification n°4 du PLU qui vise à la réduction de la zone 1AUa des Crouzettes et à la suppression de l'emplacement réservé n°9 du PLU en vigueur, dans le cadre de l'évolution du projet communal,
- la modification n°5 du PLU qui vise à la modification du règlement écrit de la zone agricole et de la zone naturelle du PLU en vigueur, afin de permettre aux habitations existantes de réaliser des annexes et des extensions sous certaines conditions,
- la modification n°6 du PLU qui vise à la création d'un emplacement réservé n°14, afin de mettre en place un programme de logements mixtes,
- la révision allégée n°12 du PLU qui vise à l'évolution de la zone UA dans le cadre de l'évolution du projet communal.

Le conseil communautaire approuve les modifications n°3, n°4, n°5 et n°6 ainsi que la révision allégée n°12 du PLU de la commune d'Aureil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 novembre 2018

---

Modalités relatives aux procédures de modification simplifiée n°2  
et modification n°3 du PLU de Couzeix

---

La commune de Couzeix souhaite que soient engagées une procédure de modification simplifiée et une procédure de modification sur le PLU de sa commune.

Le conseil communautaire décide de prescrire la modification simplifiée n°2 du PLU qui vise au classement d'une partie des parcelles ES n°24\25\28 et 54 classées en zone Naturelle, en Espace Boisé Classé (EBC), ainsi que la modification n°3 qui vise à effectuer un reclassement de la zone Ui (économique) en une zone U2 au secteur du Mas de l'Age.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Modalités relatives aux procédures de modifications simplifiées et de révisions allégées  
du PLU de Panazol

---

La commune de Panazol souhaite que soient engagées des procédures de modifications simplifiées et de révisions allégées sur le PLU de sa commune.

Le conseil communautaire décide de prescrire :

- la modification simplifiée n°1 du PLU qui vise à l'identification d'un bâtiment agricole dans le cadre d'un changement de destination,
- la modification simplifiée n°2 du PLU qui vise à supprimer deux règles appliquées à certaines zones dans le règlement écrit,
- la révision allégée n°1 du PLU qui vise à effectuer un reclassement d'une zone Naturelle (N) en zone Agricole (A) au lieu-dit « La Longe »,
- la révision allégée n°2 du PLU qui vise à effectuer un reclassement d'une zone naturelle (N) en zone urbaine à vocation économique (UE) au lieu-dit « Le Puy Moulinier ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Reclassement de deux parcelles au sein du PLU de Boisseuil suite à une annulation contentieuse

---

Par un jugement du 9 Août 2018, le tribunal administratif a annulé la délibération de la commune de Boisseuil, « en tant qu'elle classe les parcelles cadastrées section AE numéros 112 et 113 en zone N ». Ce jugement a pour conséquence d'annuler seulement le classement en zone N de deux parcelles, le reste du PLU restant en vigueur.

Le conseil communautaire décide d'approuver le reclassement de ces parcelles en zone U3.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Abrogation de la délibération n°106/2013 du conseil municipal du Palais sur Vienne du 12 décembre 2013 concernant la prescription d'une procédure de révision allégée n°1 sur la commune du Palais sur Vienne afin de déclasser une partie d'un Espace Boisé Classé

---

Par délibération en date du 12 décembre 2013, le conseil municipal de la commune du Palais-sur-Vienne a prescrit la révision allégée n°1 de son PLU consistant à déclasser une partie d'un espace boisé classé sur la parcelle AT 01 en vue de permettre l'extension d'une surface commerciale de proximité.

Cependant le projet initial n'ayant pas connu d'avancée significative et la modification envisagée pouvant être intégrée si besoin à la procédure de révision générale en cours, cette révision « allégée » n°1 peut par conséquent être abandonnée.

Le conseil communautaire décide d'abroger la délibération n°106/2013 du conseil municipal du 12 décembre 2013 de la commune du Palais-sur-Vienne.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Fonds européens, nouvelles modalités de mise en œuvre de l'investissement territorial intégré  
(ITI)

---

Depuis 2014, le périmètre Limoges Métropole est considéré comme un territoire ITI (Investissement Territorial Intégré) et la communauté d'agglomération comme un Organisme Intermédiaire (OI) dans le cadre de la gestion des fonds européens.

Ainsi, le conseil communautaire approuve le projet de convention spécifique à intervenir avec la Région Nouvelle Aquitaine, autorité de gestion, pour encadrer ce rôle d'OI et préciser le périmètre de la délégation de Limoges Métropole.

Egalement et afin de constituer un comité qui aura en charge la sélection des dossiers transmis par l'autorité de gestion, le conseil communautaire désigne comme représentants de Limoges Métropole :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Alain DELHOUME
- Claude BRUNAUD
- Sarah GENTIL
- Nadine RIVET

**ADOpte A L'UNANIMITE**



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

Travaux d'aménagement de pistes cyclables : plan de financement prévisionnel

Dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal des Aménagements Cyclables (SDIAC) une programmation prévisionnelle d'aménagements cyclables sur la période 2018/2019 a été validée et concerne les communes de Boisseuil, Le Palais sur Vienne et Rilhac Rancon.

La majorité de ces aménagements prendront la forme de voies vertes cumulant 2 580 mètres linéaires pour un montant total estimé à 268 160 € HT.

Le conseil communautaire approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à solliciter une participation financière de l'Europe et du Département de la Haute-Vienne.

| <b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>                          |                         |
|--|-------------------------|
| Objet  | Montant prévisionnel HT |
| Travaux d'aménagements cyclables - voirie intercommunale | 222 767 €               |
| Travaux d'aménagements cyclables – voirie départementale | 45 393 €                |
| <b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>                    | <b>268 160 €</b>        |

| <b>RECETTES PREVISIONNELLES</b>  |                                 |                         |                                   |
|--|---------------------------------|-------------------------|-----------------------------------|
| Partenaires financiers   | Base éligible prévisionnelle HT | Taux subvention maximum | Montant subvention prévisionnelle |
| Europe (FEDER)   | 268 160 €                       | 25 %                    | 67 040 €                          |
| Département de la Haute-Vienne (contrat d'agglomération)<br>Pistes voirie intercommunale | 222 767 €                       | 15 %                    | 33 415 €                          |
| Département de la Haute-Vienne (contrat d'agglomération)<br>Pistes voirie départementale | 45 393 €                        | 25 %                    | 11 348 €                          |
| <b>SOUS TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>  |                                 | <b>42 %</b>             | <b>111 803 €</b>                  |
| Limoges Métropole  | 268 160 €                       | 58 %                    | 156 357 €                         |
| <b>TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES</b>  |                                 | <b>100 %</b>            | <b>268 160 €</b>                  |

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

---

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 novembre 2018

---

Comptes-rendus au conseil communautaire

---

Le Présent rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre ainsi que des délibérations prises par le bureau communautaire du 15 novembre 2018 en vertu des articles L5211.2 et L5211.10 du Code général des collectivités territoriales.